

# Les raisons d'une grève

- La loi LRU
- Décret de modification des statuts des EC
- Les autres dossiers en cours
- Les problèmes de la Recherche en France
- La méthode employée

# La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU)

---

- Une loi importante votée dans la précipitation
  - Début de la concertation : 23 mai 2007
  - Avant-projet : 19 juin 2007
  - Présentation après amendements (syndicats, CNESER) : début juillet 2007
  - Promulgation : 10 août 2007
- Contenu de la loi
  - Nouvelles compétences budgétaires
  - Modification de la Gouvernance
- Une autonomie obligatoire d'ici 2012

# Mesures principales de la loi LRU pour chaque université

---

- Un Conseil d'Administration (CA) réduit et aux pouvoirs élargis (création d'UFR, répartition des services, nomination des personnels)
- Le Conseil Scientifique (CS) et le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) deviennent des instances consultatives
- Le président est élu par le CA seul. Il dispose de nouveaux pouvoirs (recrutement CDD et CDI, primes, droit de veto sur les recrutements d'EC)

# Le projet de décret de modification des statuts des enseignants-chercheurs

---

- Modification du statut de 1984 dont l'objectif affiché est de :
  - Prendre en compte l'ensemble des tâches (nouveaux enseignements, TICE, administration de l'enseignement et de la recherche, expertise, diffusion de la connaissance...)
  - De stimuler la Recherche publique par un système de modulation des services et de chaires d'excellence. Accéder au classement de Shanghai.
- Un statut dans la logique de la loi LRU
  - Individualisation des carrières des EC, pilotées par la présidence de l'université
  - Localisation de la politique de gestion des ressources humaines

# Les dérives possibles

---

- L'enseignement comme une punition
- La mise en concurrence des EC entre eux
- A budget constant et en période de réduction des effectifs, augmentation de la charge d'enseignement d'une majorité d'EC « dans l'intérêt du service »
  - Exemple de l'équivalence TD-TP qui est une bonne mesure en soi, mais qui conduit inévitablement à une augmentation du volume horaire enseigné.
  - Pas de limite haute affichée

# Un texte flou

« La modulation de service ne peut aboutir à ce que le service d'enseignement soit inférieur à 42 heures de cours magistral ou 64 heures de travaux pratiques ou dirigés ou toute combinaison équivalente. Elle doit en outre laisser à chaque enseignant-chercheur un **temps significatif** pour ses activités de recherche .

« Lorsque les activités d'un enseignant-chercheur sont **favorablement évaluées**, par le conseil national des universités ou le conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques ou pharmaceutiques, sur la base de critères rendus publics, son service d'enseignement ne peut être fixé, sans son accord, au-delà du service de référence mentionné au I.

- ➡ - Problème de l'évaluation de la recherche (facteur h...)
  - « Rentabilité » à court terme (4 ans) au détriment d'une recherche plus exploratoire et fondamentale : une dérive déjà amorcée
- Évaluation de la Recherche et de l'enseignement par le CNU tous les 4 ans pour tous les universitaires : Le ministère n'a pas prévu cet accroissement colossal des tâches des membres du CNU (primes, décharges)

# Un texte flou (suite)

➔ - Faute de cadre national, la loi sera nécessairement interprétée au cas par cas selon la politique budgétaire de l'université

- Soit l'université adapte le service d'enseignement de ses personnels au nombre de ses étudiants et à son budget (au détriment de la recherche)
- Soit l'université choisit de privilégier la recherche par une politique d'allègement des services d'enseignement (au détriment des étudiants)
- Soit l'université est riche (fonds privés, droits d'inscriptions élevés) et il n'y a pas de problème ... 

« L'avancement a lieu sur **proposition motivée** du conseil d'administration de l'établissement, siégeant en formation restreinte, dans la limite des promotions offertes à l'établissement, toutes disciplines confondues, sur la base du rapport d'activité établi en application de l'article 7-1 et, **au moins pour la moitié** du nombre de promotions offertes à l'établissement, parmi les personnes figurant sur les listes de classement publiées par les sections compétentes du Conseil national des universités ou du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques ou pharmaceutiques.

L'autre moitié peut donc être promue sur des critères autres que la compétence ?

# Les autres dossiers en cours

- Le découpage du CNRS en 10 instituts disciplinaires (Physique, Chimie, Ecologie et environnement...) entériné le 27 nov. 2008 au prix de longues négociations pour intégrer la biologie et dernièrement l'informatique
- La masterisation du recrutement des enseignants du primaire et du secondaire :
  - Disparition des IUFM
  - Disparition de l'année de stage payée (conséquences pour l'étudiant et pour ses futurs élèves)
- Le contrat doctoral : fin de l'allocation de recherche (salaire négocié et modulation de l'activité de chaque doctorant)

+ Occupation de la journée d'un chercheur : **Restructuration des labos (Instituts, Fédérations), Évaluation par l'AERES, Projets ANR, région, européens, CPER, bourses de thèse, post-doc...**



# Les problèmes de la Recherche en France

---

## ■ Une recherche non-performante ?

- **Classement de Shangai** : 1<sup>ère</sup> université Française = Paris VI au 42<sup>e</sup> rang seulement
  - 6 critères très discutables (Nb de prix Nobels, Articles publiés dans *Nature* ou *Science*...)
  - Classement adapté aux grandes universités américaines
  - A ce même classement, mais par pays, la France est 6<sup>e</sup>.

## ■ Un système archaïque ?

- CNRS = 5<sup>e</sup> organisme mondial par le nombre de publications, 1<sup>er</sup> européen
- La modulation des services : ça existe déjà ! (CRCT, délégations CNRS ou autres) Il suffit d'y adjoindre des moyens.
- L'évaluation se fait déjà par les pairs au niveau local et au niveau national (CNU, AERES), même si des améliorations doivent assurément y être apportées (prise en compte de toutes les tâches, problème de l'évaluation de l'enseignement)

# La Recherche : une priorité nationale ?

## Les annonces gouvernementales

---

- Plan Campus : 5 Md€ sur 10 projets pour la rénovation de l'immobilier → Beaucoup d'argent, mais pour peu d'élus
  - + 7 campus prometteurs (30 à 60 M€ chacun) dont 2 repêchés en décembre 2008 (Metz-Nancy et Grand Lille 700 M€)
  - + 4 campus innovants (20 M€ chacun)
- Fonctionnement universités: +117 M€ en 2009 (+6,8%)

« La réforme du système d'allocation des moyens entre les universités, fait entrer les universités dans la culture du **résultat** ... 20% de leurs moyens seront désormais distribués en fonction de leur performance en matière de formation et de recherche» (V. Péresse)
- Mise en sécurité des bâtiments : 100 M€
- 200 postes non renouvelés (2 ou 3 emplois par université – 8 postes à Lille 1)
- Crédit d'impôt Recherche : 3,8 Md€ (budget CNRS 3,5 Md€) utilisés par les entreprises comme allègement de charges (Aucune justification n'étant demandée par le fisc sur les lignes budgétaires affichées en R&D)

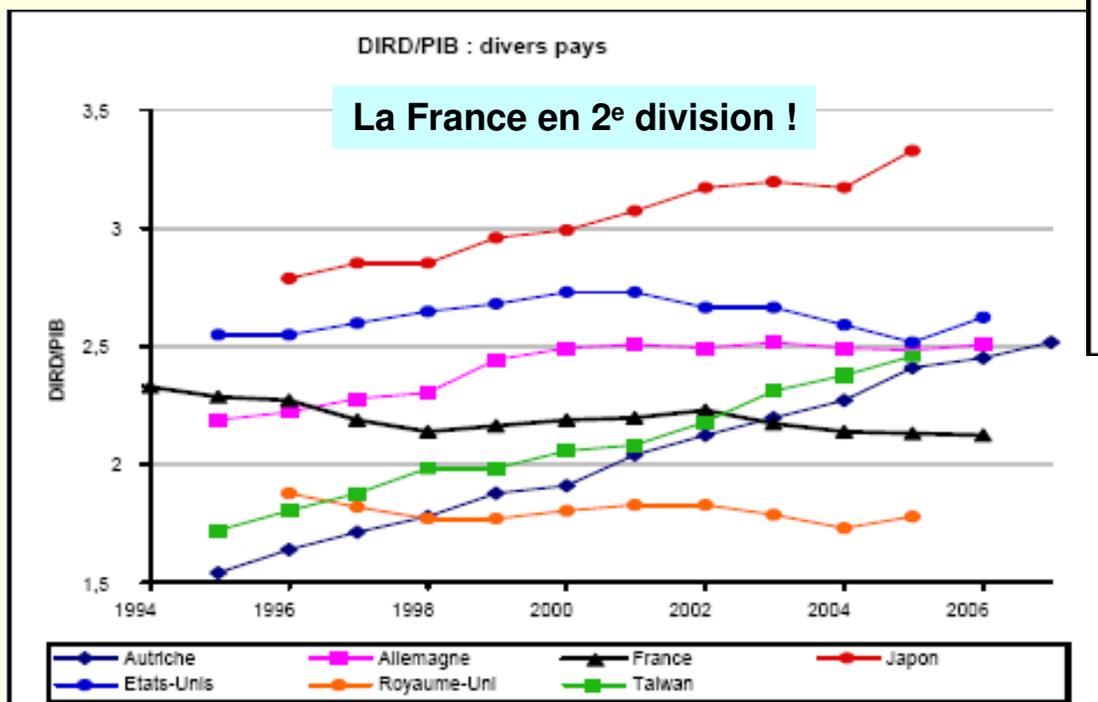
*Les chiffres sont à mettre en rapport avec les 40 M€ d'euros dégagés pour recapitaliser les banques et 320 Md€ de fonds de garantie pour les emprunts d'entreprises et de particuliers.*

# La Recherche : une priorité nationale ?

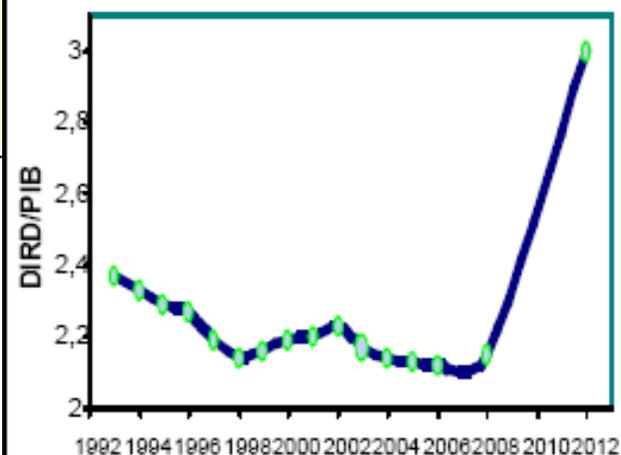
## Les réalités budgétaires

### ■ Un rattrapage difficile

Dépense intérieure de recherche  
et de développement = 2.12% du PIB en 2006



L'engagement de Sarkozy : 3 % di



Source OCDE 2007

En tenant compte de la recherche industrielle, de la recherche militaire et des subventions au secteur privé, le financement de la recherche publique = **0.66%** (7<sup>e</sup> place européenne et 18<sup>e</sup> mondiale, derrière la Turquie !)

# La Recherche : une priorité nationale ?

## Les étudiants aussi

### ■ Spécificité du système français

#### Un enseignement supérieur à plusieurs vitesses

13360 €/étudiant.an → BTS

13560 €/étudiant.an → Prépa

10890 €/étudiant.an → IUT

7210 €/étudiant.an → Licences

En moyenne, la France est au 16<sup>e</sup> rang mondial pour son investissement dans l'enseignement supérieur

**Le doctorat** : un diplôme reconnu partout dans le monde... sauf en France

**Un cas critique** : les sciences dures (inscriptions en première année de licence = -40 % depuis 1996)

#### Les réformes en cours sont cohérentes :

- diminution du coût de la formation des étudiants et des enseignants de demain
- Réduction de l'attrait des carrières d'enseignant et de chercheur,

→ baisse des effectifs étudiants → suppression des postes à l'université → réduction des besoins en docteurs et disparition probable, à moyen terme, des petites universités

|                | DIRDES / PIB | Dépense par étudiant (€)            |                         | DIRDES / PIB | Dépense par étudiant(€) |
|----------------|--------------|-------------------------------------|-------------------------|--------------|-------------------------|
| Allemagne      | 0,41         | 12 255                              | Suisse                  | 0,66         | 21 906                  |
| <b>France</b>  | <b>0,38</b>  | <b>10 089</b><br>7 210 <sup>a</sup> | Norvège                 | 0,46         | 14 997                  |
| Royaume-Uni    | 0,45         | 11 494                              | Islande                 | 0,61         | 8 891                   |
| Italie         | 0,33         | 7 720                               |                         |              |                         |
| Espagne        | 0,33         | 7 378                               | Turquie                 | 0,43         | -                       |
| Pologne        | 0,17         | 4 412                               | Israël                  | 0,62         | 11 299                  |
| Pays-Bas       | 0,49         | 13 846                              |                         |              |                         |
| Grèce          | 0,24         | 5 590                               | Etats-Unis <sup>b</sup> | 0,37         | 22 476                  |
| Portugal       | 0,29         | 7 741                               | Canada                  | 0,75         | -                       |
| Belgique       | 0,41         | 11 842                              |                         |              |                         |
| Répub. tchèque | 0,25         | 6 752                               | Japon                   | 0,45         | 12 190                  |
| Hongrie        | 0,24         | 7 095                               | Corée                   | 0,30         | 7 069                   |
| Suède          | 0,78         | 16 219                              | Chine                   | 0,13         | -                       |
| Autriche       | 0,65         | 13 959                              | Taiwan                  | 0,28         | -                       |
| Danemark       | 0,63         | 15 225                              | Singapour               | 0,57         | -                       |
| Finlande       | 0,65         | 12 505                              |                         |              |                         |
| Irlande        | 0,34         | 10 211                              | Australie               | 0,48         | 14 008                  |

# La méthode employée

## Préséance du politique

---

### ■ Un manque de concertation caractérisé

- Les réformes s'inspirent de rapports émis par des commissions ou des mandataires nommés par le gouvernement (Espéret 2001, Belloc 2003, Schwartz et Hoffman 2008).
- Le gouvernement choisit dans ces rapports les mesures qui l'arrangent politiquement ou économiquement. Exemple : Recommandation du Rapport Schwarz « **Lier le crédit d'impôt recherche à l'embauche de docteurs dans l'entreprise.** » Rapport Hoffman « **La revalorisation des rémunérations des chercheurs et enseignants-chercheurs est la première priorité** ».

### ■ Les états généraux de la recherche (Automne 2004) n'ont servi à rien !

Les propositions étaient par exemple :

- Des mécanismes de réduction modulée du service pédagogique,
- Possibilité pour les enseignants-chercheurs de rééquilibrer leurs diverses missions
- **Augmentation significative du nombre d'enseignants-chercheurs**

# La méthode employée

« *J'écoute mais je tiens pas compte* »

---

## ■ Une surdité aveuglante !

Des dizaines de milliers de chercheurs dans la rue, des personnalités qui s'expriment contre ces réformes (directeurs de laboratoires, responsables CNRS, présidents d'universités).

29 janvier 09 : Appel de **Bruno Chaudret**, chimiste, membre de l'Académie des sciences, directeur de recherche, **Albert Fert**, physicien, prix Nobel 2007, professeur, **Yves Laszlo**, mathématicien, professeur, **Denis Mazeaud**, juriste, professeur.

*Madame la ministre, Messieurs les conseillers, la recherche et l'enseignement supérieur valent mieux que des mesures incohérentes et contraires à l'ambition affichée : la performance !*



# La méthode employée

## Le mensonge et le mépris

### ■ Des velléités autocratiques

Lettre de V. Pécresse aux présidents d'Université, s'agissant de la masterisation et du mode de recrutement des enseignants en primaire et dans le secondaire

Les rôles sont désormais clairement établis. Aux universités de former les futurs professeurs sous le contrôle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Au Ministère de l'Education Nationale de recruter, selon des critères qu'il établit librement, ceux qu'il détecte comme de bons enseignants potentiels. Nous quittons une situation ambiguë où les années de préparation au concours étaient largement assumées par les universités, sans donner lieu à un véritable projet de formation et surtout sans être reconnues par un véritable diplôme universitaire.

### ■ 22 janvier 2009 : un discours présidentiel aux accents de mépris (et ponctué de fautes grammaticales)

à l'occasion du lancement de la réflexion pour une Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation





# La méthode employée

## Extraits du discours de N. Sarkozy

- *Il faut bien reconnaître que depuis des décennies, le conservatisme l'a toujours emporté. Personne n'était content de l'état actuel, mais on avait tellement de craintes sur le mouvement de réformes qu'on se disait dans le fond il vaut mieux garder un mauvais système, plutôt que d'aller vers un système qui pouvait être pire, mais les forces du conservatisme et de l'immobilisme ont toujours triomphé. Il faut que cela cesse.*
  - **Aucune allusion aux propositions des états généraux, des syndicats, du mouvement SLR**
- *A V. Péresse : Mais vous avez fait quelque chose d'exceptionnel : accepter l'idée qu'il y avait des projets d'excellence qui devaient passer devant les autres. C'est une affaire qui n'est pas évidente en France, on commence à vous dire plus, plus d'argent. Et pour tout le monde, même ceux qui n'avaient pas d'idée d'utilisation.*
  - **Merci pour l'insulte. La recherche représente 0,23 % du plan de relance, les bâtiments universitaires 2% principalement constitué par un complément sur le plan campus.**
- *Franchement, la recherche sans évaluation, cela pose un problème. D'ailleurs toute activité sans évaluation pose un problème. C'est le Conseil National de Universités, organe indépendant des universités, qui conduira cette évaluation. Ecoutez, c'est consternant mais ce sera la première fois qu'une telle évaluation sera conduite dans nos universités, la première. En 2009. Franchement, on est un grand pays moderne, c'est la première fois.*
  - **Les chercheurs et les laboratoires liés aux organismes sont évalués depuis près de 50 ans. L'évaluation de toutes les activités des enseignants-chercheurs et leur prise en compte dans les carrières est l'une des multiples propositions des États généraux de 2004.**
- *Quant aux dépenses de recherche et développement, elles ont commencé à remonter à 2,16 % du PIB en 2008 après avoir chuté jusqu'à 2,12 % en 2007.*
  - **Personne ne connaît les chiffres de 2008. Il faut généralement attendre le mois de mai pour avoir une estimation qui est systématiquement revue à la baisse par la suite**



# La méthode employée

## Extraits du discours de N. Sarkozy (2)

- *Nous avons injecté 800 millions dans la recherche en 2008 et nous continuerons à injecter des moyens. Avec le Premier ministre nous ne posons qu'une condition, que les réformes continuent.*
  - Sur les "800 millions prétendument injectés dans la recherche" en 2008 (euros courants), 231 ont été supprimés par la loi rectificative de finances en décembre 2008. On notera aussi le petit chantage...
- *L'autonomie, c'est la règle pour tous les pays où il y a des universités qui se développent. Il n'y a pas un seul exemple à travers le monde, de grandes universités qui ne soient autonomes.*
  - L'autonomie doit s'accompagner d'un financement de l'état massif, sous peine de donner encore moins de rôle aux universités dans la politique scientifique et d'assujettir la recherche aux appels d'offres de l'ANR et du secteur privé. 60 % des dépenses de R&D des universités américaines sont financées par le gouvernement fédéral, indépendamment du fait qu'elles soient publiques ou privées. Le reste du financement provient essentiellement de "fonds institutionnels"
- *Nulle part dans les grands pays, sauf chez nous, on n'observe que des organismes de recherche sont à la fois opérateurs et agences de moyens à la fois, acteurs et évaluateurs de leur propre action. Je vois que cela peut être confortable. Je pourrais en tirer quelques conclusions pour moi-même. C'est un système assez génial d'ailleurs, celui qui agit est en même temps celui qui s'évalue. Qui peut penser que c'est raisonnable ?*
  - Qui peut penser que ça ne l'est pas et comment faire évaluer la recherche, sinon par les chercheurs eux-mêmes (évaluation par les « pairs », à ne pas confondre avec « copinage »).
- *Certes nos meilleurs chercheurs obtiennent des récompenses prestigieuses : un prix Nobel et un prix Turing l'année dernière, deux prix Nobel cette année. (...) Mais ces admirables chercheurs et ces points forts - j'ose le dire - ne sont-ils pas l'arbre qui cache la forêt ? Ne servent-ils pas parfois d'alibi aux conservateurs de tous poils...*
  - Il y a peu de temps, l'attaque contre la recherche française était : "On n'a pas de prix Nobel".



# La méthode employée

## Extraits du discours de N. Sarkozy (3)

- *Nous restons largement derrière l'Allemagne et la Grande Bretagne pour ce qui est de la part des publications scientifiques françaises dans le monde, - je ne parle pas bien sûr des États-Unis, du Japon et maintenant de la Chine, qui prend son envol.*

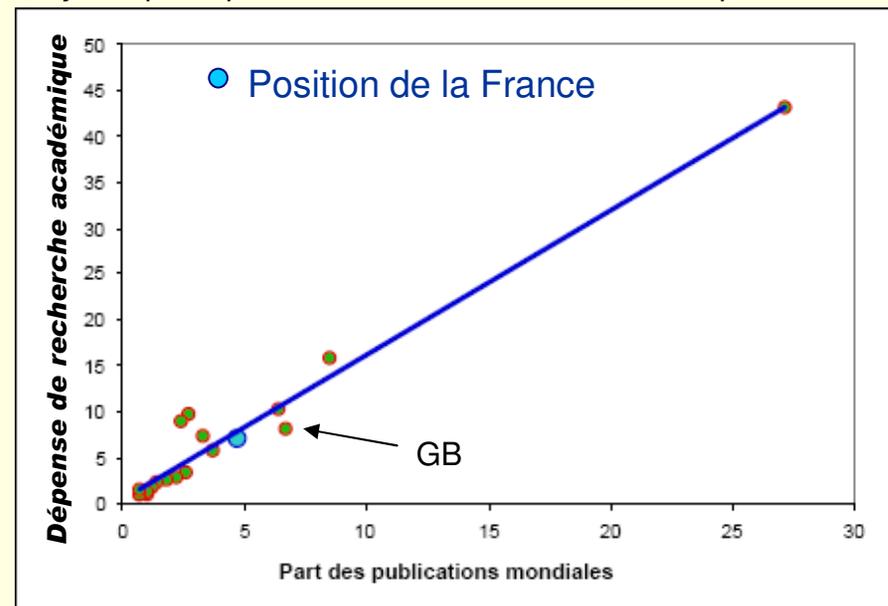
- **Exemple-type de manipulation des chiffres !**

*Il est de bon ton de d'affirmer que la part des publications françaises dans le monde décroît, ce qui est exact. Mais il faut préciser que la part de tous les pays hautement développés décroît en moyenne de l'ordre de 8 % à cause principalement des pays émergents.*

■ *La recherche serait-elle uniquement une question de moyens et de postes ? Comment donc expliquer qu'avec une dépense de recherche plus élevée que celle de la Grande Bretagne, plus élevée et environ 15% de chercheurs statutaires en plus, que nos amis Anglais, la France soit largement derrière elle pour la part de la production scientifique dans le monde ? Il faudra me l'expliquer ! Plus de chercheurs statutaires,*

*moins de publications et pardon, je ne veux pas être désagréable, à budget comparable, un chercheur français publie de 30 à 50% en moins qu'un chercheur britannique dans certains secteurs. Evidemment, si l'on ne veut pas voir cela, je vous remercie d'être venu, il y a de la lumière, c'est chauffé.....*

- **Les chercheurs français remercient leur Président pour l'injure. Une difficulté pour faire des comparaisons internationales vient du fait que les services statistiques nationaux ne comptent pas encore de la même façon. Ainsi, beaucoup de pays ne décomptent pas les post-docs et les doctorants parmi les chercheurs, particulièrement les anglo-saxons.**



Et la liste des provocations démagogiques est loin d'être close...

# Conclusion

- Le Président de la République, fort de son inculture et de sa méconnaissance des milieux universitaires, a nommé Valérie Pécresse, diplômée d'HEC et de l'Ena, pour mener à bien une politique éminemment libérale, mais qui foule au pied les « libertés universitaires » et traite les EC comme les employés d'une entreprise.
- Le modèle mis en avant pour réformer notre système est le modèle américain, les moyens en moins. On cherche en plus à rentabiliser la recherche et la connaissance.
- Ce qui est proposé n'a **rien à voir** avec le grand débat national et démocratique que nous souhaitons tous.

Il y a quelques années, en Angleterre, un brillant et fringant jeune ministre de l'Education était venu visiter une grande et ancienne université ; il prononça un discours adressé à l'ensemble du corps professoral, pour leur exposer de nouvelles mesures gouvernementales en matière d'éducation, et commença par ces mots : *“Messieurs, comme vous êtes tous ici des employés de l'université“*, mais un universitaire l'interrompit aussitôt : *“Excusez-moi, Monsieur le Ministre, nous ne sommes pas les employés de l'université, nous sommes l'université”*. On ne saurait mieux dire. Les seuls employés de l'université sont les administrateurs professionnels, et ceux-ci ne “dirigent“ pas les universitaires – ils sont à leur service<sup>28</sup>.

<sup>28</sup> S. Leys, « L'idée d'Université », in *Commentaire*, n° 114, volume 29 (été 2006) p. 471